



R E S U M E

Audition devant la commission de l'économie et des redevances du Conseil national

CO. Prorogation des contrats-types de travail fixant des salaires minimaux

Date: 19 avril 2016

Contexte

En préambule, la FER entend rappeler son attachement au dialogue social, qui permet une approche pragmatique et un débat constructif en vue de résoudre les problèmes concrets constatés sur le marché du travail.

Dans cet esprit, elle s'est toujours prononcée en faveur du système des mesures d'accompagnement mis en place en parallèle de la libre circulation des personnes. Ce système a permis de passer d'un contrôle a priori, lourd, à un contrôle a posteriori, plus efficient. Il a également contribué à améliorer la détection de cas de disfonctionnement que le précédent système ne permettait pas forcément de voir. Elle souligne à ce propos que le marché du travail évolue, que les stratégies de détournement des règles changent aussi et qu'il convient dans ce contexte d'adapter les mesures d'accompagnement en conséquence.

Stratégie du Conseil fédéral

Notre Fédération partage la stratégie souhaitée par le Conseil fédéral, à savoir favoriser les contrôles ciblés. Elle répond d'une part au principe d'économicité qui veut que les moyens affectés à une politique, dans le cas présent la surveillance du marché du travail, soient utilisés le plus efficacement possible, et permet d'autre part la mise en place d'une politique active et performante pour débusquer les abus. Genève a mis en place un tel système, en concentrant ses contrôles sur des secteurs à risque. Avec un succès certain, puisque cela a permis de déceler un certain nombre de cas problématiques. A notre sens, un meilleur ciblage des contrôles permettra également de mieux appréhender les mesures à prendre pour renforcer l'efficacité du système.

La proposition de prorogation facilitée d'un CTT

Concernant plus particulièrement la proposition qui nous est soumise, à savoir la prorogation facilitée d'un contre type de travail, nous la soutenons sans réserve.

Elle participe à l'efficacité du système de surveillance du marché du travail, sans pour autant engendrer des lourdeurs inutiles. Il convient tout d'abord de rappeler qu'il est ici question de prorogation, et non d'édiction première d'un CTT. Une enquête de terrain a donc déjà été effectuée. Au terme de la durée initiale de ce CTT, il peut arriver dans certains cas qu'il existe des indices suffisamment probants de disfonctionnement. Or, repartir avec une nouvelle observation serait d'une part long et lourd, et susceptible de créer un vide « conventionnel » pouvant favoriser certaines pratiques abusives. Cette procédure serait en outre peu efficiente dans la mesure où elle aurait pour conséquence d'occuper des forces de travail qui pourraient être affectées à d'autres missions. A notre sens, cela contrevient au principe de l'économicité des mesures, qui devrait présider à toute décision étatique.

La mesure qui est proposée est certes en priorité destinée aux quelques cantons qui ont édicté des CCT dans le cadre des mesures d'accompagnement, et plus particulièrement au Tessin. Mais elle est susceptible de les concerner tous. Notre pays est un Etat fédéraliste, avec toute la richesse que cela suppose, et les cantons restent en tous les cas libres de transposer les mesures d'accompagnement selon leur propre sensibilité et politique.

Appréciation politique

Notre Fédération défend un marché suisse du travail qui soit souple et ouvert, deux conditions indispensables à sa santé et à sa prospérité. Aux yeux de la FER, les mesures d'accompagnement mises en place dès 2004 et les différentes évolutions qui ont suivi leur entrée en vigueur sont de nature à satisfaire ces deux conditions. Elles donnent aux partenaires sociaux les moyens de lutter contre les abus, qui introduisent de fait une inégalité de traitement entre entreprises et une distorsion de concurrence qui n'est pas acceptable. Elles permettent d'agir en fonction des réalités des branches et des régions, avec un système a posteriori plus souple que le contrôle préalable.

Ces mesures ont par ailleurs pour vertu de rassurer les citoyens sur les éventuels effets négatifs que pourraient avoir l'ouverture de notre marché. Certaines régions pourtant très exposées aux échanges avec l'étranger, comme Genève ou Vaud, ont rapidement mis en place ces mesures et ont clairement rejeté l'initiative contre l'immigration de masse. Notre Fédération estime qu'il y a un lien très clair entre les deux objets et l'adaptation des mesures d'accompagnement, à l'instar de celle proposée par le présent projet, est donc en outre de nature à préserver la voie bilatérale.